



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ILLFURTH SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire.

Sont présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire : **Benoît GOEPFERT, Jean WEISENHORN, Fabienne BAMOND**, - Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **Bertrand MARCONNET, Martine KLEINMANN, Sylvie PERRIN, Eric APTEL, Régine DOLLÉ, Véronique GEHIN, Benoit WOLF, Anne SEITHER, Olivier BELLOUIN, Emilie ERISMANN, Carine TSCHIEMBER.**

Etaient absents excusés et ont donné procuration :

- Monsieur **Pierre Paul KIENTZ** à Monsieur **Christian SUTTER**
- Monsieur **Pierre LEHE** à Monsieur **Bertrand MARCONNET**
- Madame **Danielle BUHLER** à Madame **Emilie ERISMANN**
- Monsieur **Pierre GANSER** à Monsieur **Benoît WOLF**

ORDRE DU JOUR :

1. **NOMINATION** d'un(e) secrétaire de séance.
 2. **APPROBATION** du Procès-Verbal de la séance du 9 septembre 2024
 3. **INTERCOMMUNALITÉ :**
 - 3.1 – **Communauté de Communes Sundgau** : Présentation du Rapport d'activité annuel 2023 du service assainissement
 - 3.2 - **Communauté de Communes Sundgau** : Présentation du Rapport d'activité annuel 2023 du service élimination des déchets
 - 3.3 – **Territoire Energie Alsace** : Présentation du Rapport d'activité annuel 2023 du syndicat d'électricité et de gaz d'Alsace
 4. **TRAVAUX Salle polyvalente** : Modification et attribution du marché – LOT 3 – carrelage et faïences
 5. **URBANISME :**
 - 5.1 - **PPRI – plan de prévention des risques naturels d'inondation** : situation des demandes d'urbanisme
 - 5.2 – **FHA – Foncière Hugues Aurèle** : Permis d'aménager d'un quartier d'habitations – secteur du Katzenberg
 6. **RENOUVELLEMENT** du Contrat SPA
 7. **COMPTE-RENDU** des délégations attribuées au Maire
 - 7.1 – **Consultation d'un avocat** – Permis d'aménager d'un quartier d'habitations – secteur du Katzenberg
 - 7.2 - **Urbanisme**
 8. **POINTS DIVERS**
-
1. **NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer :

 - Monsieur Benoît GOEPFERT

aux fonctions de secrétaire de séance du Conseil municipal.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2024 :**

Le Procès - verbal de la séance du CM du 9 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

3. INTERCOMMUNALITÉ :**3.1 - ASSAINISSEMENT PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU :**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'assainissement établi par la Communauté de Communes Sundgau. Il détaille les caractéristiques du réseau, les principaux travaux et donne quelques chiffres clés.

VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant la communication du rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) par le Maire au Conseil Municipal en séance publique,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif établi par la Communauté de communes du Sundgau pour l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif établi par la communauté de communes Sundgau pour l'exercice 2023.

Monsieur Marconnet pose la question du sous-dimensionnement de la station d'épuration d'Illfurth.

Monsieur le Maire précise que les rejets sont conformes. En cas d'augmentation de la population, la communauté de communes devra adapter les infrastructures au fur et à mesure des constructions. Le problème du traitement des eaux claires est également évoqué. Un bassin d'orage sous-terrain au niveau de la piscine a également permis d'améliorer la situation.

3.2 - COLLECTE DES DECHETS - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU :

Monsieur le Maire compare les tarifs de la CCS et les tarifs nationaux de 2023.

Le principal problème reste celui du traitement des déchets verts.

Le service est déficitaire de 446 000 €.

Monsieur Bellouin constate que la fréquentation de la déchèterie d'Illfurth est en hausse depuis la collecte des déchets verts sur le site. Il aborde également le sujet du site internet de la CCS sur lequel les horaires et les accès à la déchèterie n'apparaissent pas clairement.

Monsieur Marconnet demande si ce déficit est bien légal. Monsieur le Maire lui précise que les excédents des années précédentes permettent pour le moment de le combler.

Monsieur Weisenhorn suggère des directives nationales de tri au lieu de règles de proximité.

Au niveau de la commission de la CCS, il est prévu de plus communiquer et de mettre à disposition des composteurs.



VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant la communication du rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) par le Maire au Conseil Municipal en séance publique,

VU le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi par la Communauté de communes Sundgau pour l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport annuel établi par la Communauté de communes Sundgau pour l'année 2023 tenu à la disposition du public et consultable au bureau d'accueil de la mairie.

3.3 – TERRITOIRE ENERGIE ALSACE - Présentation du Rapport d'activité annuel 2023

Monsieur le Maire précise que la commune a bénéficié de 25 000 € de subvention en 2023 pour le remplacement des luminaires.

VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant la communication du rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) par le Maire au Conseil Municipal en séance publique,

VU le rapport annuel d'activité et du compte financier unique du syndicat TEA pour l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND acte du rapport annuel établi par le syndicat Territoire Energie Alsace pour l'année 2023 tenu à la disposition du public et consultable sur le site internet de la mairie.

4. TRAVAUX SALLE POLYVALENTE : MODIFICATION ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ – LOT 3 – CARRELAGE ET FAÏENCES :

L'entreprise LUTTRINGER HESSLE, a été désignée comme attributaire du lot 3 – carrelage et faïences.

Celle-ci n'ayant pas débuté les travaux conformément au calendrier d'exécution contractuel, a été mise en demeure le 17.09.24 de démarrer son activité sur le chantier sous quinze jours.

Cette injonction étant restée sans réponse, le maire a procédé à la résiliation du marché public avec cette entreprise et à l'attribution du même marché à l'entreprise MULTISOL qui était candidat n°2 pour ce lot, pour un montant de 9 948€ TTC. Mutisols est plus cher de 4 000 € que LUTTRINGER.

Le conseil est invité à approuver cette modification du marché pour le lot 3.

VU la sélection des offres par le conseil en séance du 10 juin 2024

VU l'ordre de service pour le lot 3 en date du 27 juin 2024

VU l'article 52.1 du cahier des clauses administratives générales

VU le calendrier d'exécution contractuel

VU la mise en demeure en date du 11 septembre 2024

VU la décision de résiliation du LOT 3 en date du 3 octobre 2024

VU la candidature n° 2 de l'entreprise MULTISOL au LOT 3

VU le montant des travaux estimés à 9 948€ TTC



Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la décision de résiliation pour l'entreprise LUTTRINGER

APPROUVE la désignation de l'entreprise MULTISOL

APPROUVE le montant des travaux estimé à 9 948€ TTC

AUTORISE le maire à signer tout acte se rapportant au LOT 3.

Il est à noter que Multisols pourra effectuer les travaux avant mi-novembre, période à laquelle les manifestations reprennent avec utilisation de la cuisine (marché de Noël, soirée rouge...)

5. URBANISME :

5.1 - PPRI – plan de prévention des risques naturels d'inondation : situation des demandes d'urbanisme – prise en compte du PPRI de l'ILL :

Plusieurs projets de construction de bâtiments à usage d'habitation ou de commerce et d'activités de service, comprenant des sous-sols occupés par des garages, et implantés en zone jaune du PPRI, ont été autorisés par le passé à Illfurth (dossiers instruits par la DDT ou la CCS).

Depuis le changement de service instructeur, de nouveaux dossiers posaient problème.

Après plusieurs échanges et analyse des anciens dossiers, le PETR a effectivement constaté que ces positions sont réglementaires et qu'il est donc possible de construire des sous-sols dans ce secteur à condition qu'ils ne soient pas aménagés.

5.2 – FHA – FONCIERE HUGUES AURELE : PERMIS D'AMENAGER D'UN QUARTIER D'HABITATIONS – SECTEUR DU KATZENBERG.

À la suite du retrait du permis d'aménager pour non-conformité au PLUI, l'aménageur a proposé une 2^{ème} version du permis d'aménager afin de la rendre compatible avec les OAP (orientations d'aménagement programmées).

Cette version, selon les analyses du cabinet d'avocats SOLER-COUTEAUX spécialisé en affaires d'urbanisme, est recevable et conforme aux OAP en vigueur et pourra donc être, le cas échéant, opposée à un nouveau refus préfectoral.

6. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SPA :

Le contrat triennal de prestation de service « Mission de service public fourrière » avec la SPA arrive à échéance le 31 décembre 2024.



Un nouveau contrat est proposé à compter du 1^{er} janvier 2025.
Le conseil est invité à approuver les modalités de cette nouvelle convention.

Les tarifs sont réajustés pour tenir compte de l'augmentation des coûts opérationnels :

- 2025 : forfait annuel de 1,10€ par habitant
- 2026 : forfait annuel de 1,15€ par habitant
- 2027 : forfait annuel de 1,20€ par habitant

VU la fin du contrat triennal concernant la mise en fourrière

VU la proposition de renouvellement de contrat

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition faite par la société protectrice des animaux.

PREND NOTE que le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 et reconduit deux fois tacitement.

PREND ACTE du forfait annuel, à savoir :

- 2025 : forfait annuel de 1,10€ par habitant
- 2026 : forfait annuel de 1,15€ par habitant
- 2027 : forfait annuel de 1,20€ par habitant

AUTORISE le maire à signer le contrat et tout document s'y rapportant.

7. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS ATTRIBUEES AU MAIRE :

7.1 – Consultation d'un avocat – Permis d'aménager d'un quartier d'habitations – secteur du Katzenberg :

La commune a consulté un avocat spécialisé en urbanisme au vu de la complexité du dossier.

Montant de la prestation : 1272 €

7.2 – URBANISME

➤ DIA

Atelier, stockage et bureaux, rue des Artisans (transmis à la CCS)

69A route de Mulhouse, appartement de 77m² avec box et parking, 185 000 €

12A rue Saint Brice, maison de 67,59 m², 160 000 €

14 rue du Château, maison de 127 m², sous-sol, rdc et 1^{er} étage, 246 000 €

➤ DP

9A rue du Katzenberg, affouillement

13 rue de l'Ill, surélévation de la maison, charpente et toiture de même pente

8. POINTS DIVERS

➤ Remerciements

Divers remerciements sont arrivés en mairie.



- **Sénateur Christian KLINGER – mise à jour des coordonnées des élus**
Le sénateur souhaite obtenir les coordonnées des membres du conseil municipal. Certains refusent de les lui communiquer.
- **Départ à la retraite de Serge FUTSCH**
Serge FUTSCH a fait valoir ses droits à la retraite. Une réception est organisée en son honneur le vendredi 18 octobre à 17h30 à la maison des œuvres. L'ensemble des conseillers y est cordialement invité.
- **Courrier du Préfet par rapport au marché du chantier « aménagement du centre »**
Les éléments manquants ont été fournis. Le préfet n'émet pas d'objection à la poursuite de l'exécution du marché.
- **Courrier du Préfet par rapport à la DETR**
Le dossier n'a pas été retenu au titre de la programmation 2024. La commune n'a pas eu connaissance des messages demandant des pièces complémentaires. Il est possible de solliciter sa reconduction au titre de l'appel à projets commun DETR/DSIL 2025. Ce projet devra toujours figurer dans les catégories d'investissement retenues et être de même nature.
- **Elections CME**
Madame Bamond fait part de l'organisation des élections du Conseil Municipal des Enfants. Les jeunes sont motivés et investis. Les élections ont lieu le 17 octobre 2024.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h50.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 18 novembre à 20 heures.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ILLFURTH SEANCE DU 14 OCTOBRE 2024



1. **NOMINATION d'un(e) secrétaire de séance.**
2. **APPROBATION du Procès-Verbal de la séance du 9 septembre 2024**
3. **INTERCOMMUNALITÉ :**
 - 3.1 – **Communauté de Communes Sundgau :** Présentation du Rapport d'activité annuel 2023 du service assainissement
 - 3.2 - **Communauté de Communes Sundgau :** Présentation du Rapport d'activité annuel 2023 du service élimination des déchets
 - 3.3 – **Territoire Energie Alsace :** Présentation du Rapport d'activité annuel 2023 du syndicat d'électricité et de gaz d'Alsace
4. **TRAVAUX Salle polyvalente :** Modification et attribution du marché – LOT 3 – carrelage et faïences
5. **URBANISME :**
 - 5.1 - **PPRI – plan de prévention des risques naturels d'inondation :** situation des demandes d'urbanisme
 - 5.2 – **FHA – Foncière Hugues Aurèle :** Permis d'aménager d'un quartier d'habitations – secteur du Katzenberg
6. **RENOUVELLEMENT du Contrat SPA**
7. **COMPTE-RENDU** des délégations attribuées au Maire
 - 7.1 – **Consultation d'un avocat** – Permis d'aménager d'un quartier d'habitations – secteur du Katzenberg
 - 7.2 - **Urbanisme**
8. **POINTS DIVERS**

Nom et Prénom	Qualité	Signature
SUTTER Christian	Maire	
Benoît GOEPFERT	Adjoint au Maire	